



Direction Régionale de l'Environnement
ALSACE



Natura 2000
Sites Rhin Ried Bruch de l'Andlau

Document d'Objectifs

Secteur n°7 : **Ried Centre Alsace – Bruch de l'Andlau**

Surface de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : **7 885 ha**

Surface de la Zone de protection spéciale (ZPS 67) : **4 788 ha**

Surface totale (ZSC + ZPS 67) : **9 316 ha**

VOLUME I : Document d'objectifs

Partie C : ENJEUX ET OBJECTIFS

Version du 22/01/07

Opératrice du secteur : Frédérique DE LA GORCE (*Office National des Forêts*)

Départements concernés : *Bas-Rhin (67) et Haut-Rhin (68)*



Sommaire (documents précédents)

A. INTRODUCTION _____ ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

- A.1. **Rappels généraux, contexte** _____ Erreur ! Signet non défini.
 - A.1.1. Les Directives Habitats et Oiseaux _____ Erreur ! Signet non défini.
 - A.1.2. Objet et contenu d'un document d'objectifs _____ Erreur ! Signet non défini.
 - A.1.3. Organigramme administratif et technique _____ Erreur ! Signet non défini.
 - A.1.4. Modalités d'élaboration mises en œuvre (dont communication) _____ Erreur ! Signet non défini.
- A.2. **Préambule : principales caractéristiques du secteur 7** _____ Erreur ! Signet non défini.
 - A.2.1. Présentation, localisation du site et statut foncier _____ Erreur ! Signet non défini.
 - A.2.1.1. La Zone Spéciale de Conservation _____ Erreur ! Signet non défini.
 - A.2.1.2. La Zone de Protection spéciale (Bas-Rhin uniquement) _____ Erreur ! Signet non défini.
 - A.2.2. Données écologiques et occupation du sol _____ Erreur ! Signet non défini.
 - A.2.2.1. Le Ried Centre Alsace (Ried de l'III) _____ Erreur ! Signet non défini.
 - A.2.2.2. Le Ried Noir de la Zembs _____ Erreur ! Signet non défini.
 - A.2.2.3. Le Bruch de l'Andlau _____ Erreur ! Signet non défini.
 - A.2.2.4. Le Lottel _____ Erreur ! Signet non défini.
 - A.2.3. Intérêt écologique du secteur _____ Erreur ! Signet non défini.
 - A.2.4. Données historiques _____ Erreur ! Signet non défini.
 - A.2.4.1. Evolution jusqu'aux années 1970 _____ Erreur ! Signet non défini.
 - A.2.4.2. A partir des années 1970 _____ Erreur ! Signet non défini.
 - A.2.4.3. La mise en œuvre des mesures agri-environnementales _____ Erreur ! Signet non défini.
 - A.2.4.4. La mise en œuvre de mesures de protection _____ Erreur ! Signet non défini.

B. DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE __ ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

- B.1. **Diagnostic biologique** _____ Erreur ! Signet non défini.
 - B.1.1. Directive Habitats : habitats d'intérêt communautaire _____ Erreur ! Signet non défini.
 - B.1.1.1. Habitats forestiers _____ Erreur ! Signet non défini.
 - B.1.1.2. Habitats de milieux ouverts _____ Erreur ! Signet non défini.
 - B.1.1.3. Habitats aquatiques _____ Erreur ! Signet non défini.
 - B.1.2. Directive Habitats : espèces d'intérêt communautaire _____ Erreur ! Signet non défini.
 - B.1.2.1. Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le secteur 7 _____ Erreur ! Signet non défini.
 - B.1.2.2. Les Mammifères _____ Erreur ! Signet non défini.
 - B.1.2.3. Les Amphibiens _____ Erreur ! Signet non défini.
 - B.1.2.4. Les Poissons _____ Erreur ! Signet non défini.
 - B.1.2.5. Les Insectes _____ Erreur ! Signet non défini.
 - B.1.2.6. Les Mollusques _____ Erreur ! Signet non défini.
 - B.1.3. Directive Oiseaux : oiseaux d'intérêt communautaire _____ Erreur ! Signet non défini.
 - B.1.3.2. Les espèces migratrices hivernantes _____ Erreur ! Signet non défini.
- B.2. **Diagnostic socio-économique** _____ Erreur ! Signet non défini.
 - B.2.1. Activités socio-professionnelles _____ Erreur ! Signet non défini.
 - B.2.1.1. Activité agricole _____ Erreur ! Signet non défini.
 - B.2.1.2. Activité sylvicole _____ Erreur ! Signet non défini.
 - B.2.1.3. Gestion des milieux naturels _____ Erreur ! Signet non défini.
 - B.2.1.4. Pêche professionnelle _____ Erreur ! Signet non défini.
 - B.2.1.5. Activités industrielles et artisanales _____ Erreur ! Signet non défini.
 - B.2.1.6. Gestion de la ressource en eau _____ Erreur ! Signet non défini.
 - B.2.1.7. Voies de communication _____ Erreur ! Signet non défini.
 - B.2.1.8. Activités militaires _____ Erreur ! Signet non défini.
 - B.2.1.9. Tourisme _____ Erreur ! Signet non défini.

- B.2.2. Activités de loisirs _____ **Erreur ! Signet non défini.**
- B.2.2.1. Chasse et destruction des nuisibles _____ **Erreur ! Signet non défini.**
- B.2.2.2. Pêche _____ **Erreur ! Signet non défini.**
- B.2.2.3. Autres loisirs _____ **Erreur ! Signet non défini.**
- B.2.3. Programmes et projets en cours sur le secteur 7 _____ **Erreur ! Signet non défini.**
- B.2.3.1. Programme LIFE "Grand Ried d'Alsace" _____ **Erreur ! Signet non défini.**
- B.2.3.2. GERPLAN _____ **Erreur ! Signet non défini.**

- B.3. Démarche de calage du périmètre _____** **Erreur ! Signet non défini.**
- B.3.1. Principes de calage _____ **Erreur ! Signet non défini.**
- B.3.2. Résultats du calage : périmètre proposé _____ **Erreur ! Signet non défini.**
- B.3.2.1. Calage de la ZSC _____ **Erreur ! Signet non défini.**
- B.3.2.2. Calage de la ZPS (concerne la partie bas-rhinoise uniquement) _ **Erreur ! Signet non défini.**
- B.3.2.3. Concertation sur le secteur 7 _____ **Erreur ! Signet non défini.**

Sommaire (présent document)

C : ENJEUX ET OBJECTIFS	5
C.1. Les enjeux et objectifs de conservation pour les sites Rhin ried Bruch de l'Andlau (ZSC et ZPS)	5
C.1.1. Les enjeux fondamentaux et les objectifs généraux	5
C.1.1.1. Thème prioritaire : Fonctionnalité alluviale (revitalisation des zones alluviales)	5
C.1.1.2. Thème : Naturalité et biodiversité des habitats forestiers	6
C.1.1.3. Thème : Naturalité et biodiversité des habitats ouverts	6
C.1.1.4. Thème : Naturalité et biodiversité des habitats aquatiques	6
C.1.2. Prise en compte des activités humaines pour la définition des mesures	7
C.1.3. Approche thématique des enjeux et objectifs	7
C.2. Enjeux et objectifs de conservation pour le secteur 7	8
C.2.1 Enjeux identifiés - habitats naturels d'intérêt communautaire (ZSC)	8
C.2.1.1. Habitats Forestiers	8
C.2.1.2. Habitats ouverts	11
C.2.1.3. Habitats aquatiques	12
C.2.2. Enjeux identifiés - Espèces de la Directive « Habitats »	14
C.2.2.1. Mammifères : Castor d'Europe	14
C.2.2.2. Mammifères : Loutre d'Europe	14
C.2.2.3. Mammifères : Grand Murin et Murin à oreilles échanquées	14
C.2.2.4. Batraciens : Sonneur à ventre jaune et Triton crêté	15
C.2.2.5. Poissons – Chabot et Lamproie de planer	15
C.2.2.6. Insectes - Odonates : Leucorhine à gros thorax et Agrion de Mercure	15
C.2.2.7. Insectes - Lépidoptères : Cuivré des marais, Azuré des paluds, Azuré de la Sanguisorbe	16
C.2.2.8. Insectes - Coléoptères : Lucane cerf-volant	16
C.2.2.9. Mollusques : Vertigo angustior	17
C.2.3. Enjeux identifiés - Espèces de la Directive « Oiseaux »	17
C.2.3.1. Butor étoilé	17
C.2.3.2. Cigogne blanche	17
C.2.3.3. Bondrée apivore	17
C.2.3.4. Milan noir	17
C.2.3.5. Milan royal	18
C.2.3.6. Busard des roseaux	18
C.2.3.7. Marouette ponctuée	18
C.2.3.8. Râle des genêts	18
C.2.3.9. Courlis cendré	18
C.2.3.10. Busard Saint-Martin	19
C.2.3.11. Autres espèces	19

C : ENJEUX ET OBJECTIFS

C.1. LES ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION POUR LES SITES RHIN RIED BRUCH DE L'ANDLAU (ZSC ET ZPS)

C.1.1. Les enjeux fondamentaux et les objectifs généraux

Les enjeux fondamentaux et les objectifs généraux de conservation des milieux naturels pour l'ensemble des sites NATURA 2000 Rhin, Ried et Bruch de l'Andlau sont synthétisés ci-dessous par grands thèmes.

De ce cadre général, des enjeux et des objectifs de conservation pour le secteur sont déclinés spécifiquement pour les habitats naturels et les espèces reconnus d'intérêt communautaire dans le chapitre C.2.. Ceux-ci sont également synthétisés dans le tableau des enjeux en annexe.

Les enjeux fondamentaux et les objectifs généraux pour les sites Rhin, Ried et Bruch de l'Andlau s'inscrivent à une échelle globale, sur le long terme et dans la continuité des efforts consentis depuis plusieurs décennies pour la préservation des richesses naturelles de la bande rhénane et des Rieds.

C.1.1.1. Thème prioritaire : Fonctionnalité alluviale (revitalisation des zones alluviales)

Pour répondre aux enjeux suivants :

- préserver ou restaurer la dynamique fluviale et l'inondabilité des milieux ello-rhéens et profiter de la capacité des forêts rhénanes à épurer les eaux d'infiltration et à absorber l'énergie des crues ;
- préserver ou retrouver le caractère alluvial des milieux ello-rhéens et plus particulièrement des forêts, garantir le retour ou le maintien des espèces caractéristiques des milieux rhénans et préserver la mosaïque de milieux naturels ;
- préserver dans les Rieds le caractère humide des prairies, des zones palustres (roselières ...) et des forêts alluviales sous la dépendance des inondations par débordement ou des remontées de la nappe phréatique ;
- redonner aux cours d'eau de la bande rhénane et des Rieds un haut potentiel d'accueil pour la faune piscicole.

Les objectifs généraux visent à :

- accroître les apports d'eau du Rhin dans les massifs alluviaux au plus près du régime hydrologique du Rhin, en vue des bénéfices attendus : apport des ressources minérales et organiques, dynamique fluviale, sélection des espèces ... ;
- dynamiser les écoulements d'eau dans les massifs alluviaux pour favoriser les phénomènes d'érosion et de rajeunissement des habitats aquatiques et forestiers ;
- rétablir la continuité écologique des milieux aquatiques et les échanges d'eaux entre les zones alluviales et les cours d'eau : circulation et migration de la faune et de la flore, processus d'auto épuration des eaux, recharges et soutien du niveau de nappe phréatique, apport des ressources minérales et organiques.

C.1.1.2. Thème : Naturalité et biodiversité des habitats forestiers

Pour répondre aux enjeux suivants :

- optimiser le rôle et la richesse écologique des forêts alluviales aujourd'hui préservées
- favoriser l'expression de la biodiversité forestière ello-rhénane.

Les objectifs généraux visent à :

- préserver l'intégrité de l'état forestier actuel (surface, non fragmentation) ;
- accroître le caractère naturel et la complexité structurale des habitats forestiers par la non intervention sylvicole ou par une gestion extensive comprenant la non-intervention sylvicole sur certaines surface, et compatible avec les fonctions socio-économiques de la forêt rhénane ;
- favoriser la restauration des peuplements artificialisés.
- garantir les deux caractéristiques des forêts rhénanes : richesse en espèces ligneuses et structure complexe des habitats forestiers

C.1.1.3. Thème : Naturalité et biodiversité des habitats ouverts

Pour répondre aux enjeux suivants :

- stopper la disparition, la dégradation et la fragmentation des milieux naturels ou semi-naturels ouverts ;
- stopper la perte de biodiversité due à l'intensification des modes de gestion, pour préserver de nombreuses espèces patrimoniales floristiques et faunistiques, dont certaines ayant déjà disparues, d'autres étant menacées d'extinction ;
- maintenir les prairies et leur entretien principalement dans le cadre d'une activité économique agricole dont elles sont traditionnellement issues.

Les objectifs généraux visent à :

- garantir la préservation ou la reconquête d'ensembles prairiaux suffisamment vastes et interconnectés entre eux ;
- favoriser une gestion extensive des prairies et des pelouses sèches, compatible à la fois avec l'expression de la biodiversité associée et la survie des espèces patrimoniales, en conservant si elle existe, leur vocation agricole ;
- assurer de manière pérenne la protection et la conservation des sites les plus remarquables ;
- maintenir ou restaurer dans la mesure du possible, la mosaïque d'habitats : forêts, prairies, cours d'eau, roselières et marécages, avec une attention particulière pour les zones palustres (roselières, mégaphorbiaies) et les milieux prairiaux.

C.1.1.4. Thème : Naturalité et biodiversité des habitats aquatiques

Pour répondre aux enjeux suivants :

- favoriser les processus dynamiques dont dépendent les habitats aquatiques ;
- préserver et retrouver les bonnes conditions d'expression de la biodiversité de ces milieux.

Les objectifs généraux visent à :

- accroître dans le respect des exigences socio-économiques et de sécurité, la diversité du milieu physique des cours d'eau et de leur ripisylve ;
- améliorer la qualité physico-chimique des eaux d'écoulement superficielles et souterraines ;
- assurer la conservation des milieux d'eau stagnante.

→ En amont de ces enjeux fondamentaux et objectifs généraux, **la connaissance des habitats et des espèces, de leur écologie et de leur évolution (dynamique de population) est fondamentale**, tout particulièrement pour certaines espèces dont le niveau

de connaissance est actuellement très faible comme par exemple les mollusques. En l'absence d'une connaissance suffisante, il est difficile de définir une bonne évaluation de l'état de conservation des populations, des actions de conservation et des mesures de gestion des habitats d'espèce.

C.1.2. Prise en compte des activités humaines pour la définition des mesures

La démarche Natura 2000 vise à assurer la conservation des milieux naturels et des espèces, en tenant compte du contexte socio-économique, dans une perspective de développement durable.

En conséquence, les mesures qui découlent de la mise en œuvre de ces enjeux fondamentaux visent à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire. Ces mesures tiendront compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales (cf article 2 de la Directive européenne dite « Habitats » du 21 mai 1992).

C.1.3. Approche thématique des enjeux et objectifs

Compte tenu de l'échelle des sites Natura 2000 Rhin ried Bruch, et afin d'assurer une cohérence entre tous les secteurs, il a été décidé de mettre en place des groupes thématiques transversaux, communs à l'ensemble des secteurs.

Ces groupes sont chargés de mener une réflexion sur la définition des enjeux et objectifs par thèmes et de proposer des mesures de gestion adaptées.

- Groupe thématique « Activités industrielles »
- Groupe thématique « Milieux aquatiques »
- Groupe thématique « Milieux ouverts »
- Groupe thématique « Milieux forestiers »
- Groupe thématique « Activités de loisirs »

Ces groupes, composés des différents acteurs et experts concernés, ont été mis en place au printemps 2005. Animés par les opérateurs DOCOB, ces groupes se sont réunis à plusieurs reprises afin pour traiter des problématiques remontées par les acteurs locaux, et à partir des discussions techniques qui en sont ressorties de faire des propositions d'enjeux, d'objectifs et de pistes de mesures concrètes.

Les résultats de ces groupes ont servi d'une part à rédiger les enjeux fondamentaux et d'autre part à spécifier les enjeux pour chaque secteur et ce de façon cohérente.

C.2. ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION POUR LE SECTEUR 7

Préambule : Quantification des enjeux à l'échelle du secteur :

Enjeux de niveau 1 :

- L'habitat naturel ou l'espèce est prioritaire au titre de la directive « Habitats » ;
- L'état de conservation de l'habitat naturel ou de l'espèce est très défavorable à l'échelle des sites Natura 2000 Rhin, Ried et Bruch de l'Andlau. Le secteur abritant cet habitat ou cette espèce, des mesures spécifiques pour améliorer l'état de conservation doivent être envisagées ;
- L'habitat ou l'espèce est rare à l'échelle des sites Natura 2000 Rhin, Rieds et Bruch de l'Andlau, chaque site ou station abritant l'habitat ou l'espèce joue un rôle crucial et doit faire l'objet de mesures spécifiques.

Enjeux de niveau 2 :

- Bien que l'état de conservation de l'espèce soit favorable sur le secteur, les populations sont vulnérables. La conservation des populations ou leur augmentation nécessite de prendre des mesures particulières ;
- L'habitat naturel est bien représenté sur l'ensemble des sites Natura 2000 Rhin, Rieds et Bruch de l'Andlau, dans un état de conservation pouvant être amélioré ;
- L'état de conservation de l'habitat naturel ou de l'espèce est favorable à l'échelle des sites Natura 2000 Rhin, Ried et Bruch de l'Andlau, il est cependant défavorable sur le secteur alors que des potentialités existent.

Enjeux de niveau 3 :

- L'état de conservation actuel de l'habitat naturel ou des populations de l'espèce est jugé satisfaisant à l'échelle des sites Natura 2000 Rhin, Ried et Bruch de l'Andlau et du secteur concerné. L'objectif recherché est au minimum le maintien de cet état de conservation.
- L'espèce est présente de manière anecdotique et non relictuelle sur le secteur : l'aire de répartition actuelle et historique de l'espèce n'englobe pas le secteur et sa reproduction sur le secteur n'a pas été constatée.

C.2.1 Enjeux identifiés - habitats naturels d'intérêt communautaire (ZSC)

Cf. cartes et tableaux enjeux et objectifs secteur 7

C.2.1.1. Habitats Forestiers

● Pérennité des habitats forestiers

Seule la forêt communale de Sélestat en Réserve Naturelle Régionale présente une garantie de pérennité forte de par son statut.

Néanmoins, la réglementation sur les défrichements apporte de fortes garanties réglementaires sur le maintien de la surface boisée (régime d'autorisation obligatoire pour tout défrichement supérieur à 4 ha en forêt privée et 0ha en forêt publique).

Par ailleurs, les schémas départementaux des Carrières 67 et 68 placent les forêts alluviales en site Natura 2000 comme non graviérables.

Il existe néanmoins un enjeu de conservation des surfaces boisées, notamment pour ce qui concerne les petits boisements en milieu agricole et les habitats prioritaires (aulnaie frénaiée alluviale et saulaies ripicoles).

Il convient donc de rappeler l'importance de faire appliquer la réglementation en vigueur sur ces habitats.

● **Restauration des habitats forestiers à état de conservation transformé à très transformé**

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 1

La cartographie des habitats forestiers et l'évaluation de leur état de conservation a montré qu'environ 825 ha soit 21% des habitats forestiers de la ZSC, étaient dans un état transformé à très transformé. L'un des enjeux important du DOCOB sera le renouvellement et la résorption de ces peuplements transformés.

Certaines actions pourraient être entreprises pour améliorer l'état de conservation des habitats forestier dégradés, notamment en favorisant l'installation d'une strate arbustive diversifiée (par voie de mise en défends et de plantations si nécessaire).

La majorité des surfaces plantées en essences allochtones sur le secteur 7 le sont en peuplier de culture. Le Robinier, les résineux, le Noyer noir et le Hêtre sont également présents mais de façon plus disséminée.

● **Habitats forestiers à l'état de conservation représentatif et non représentatif**

Habitat forestier 91E0 prioritaire (2 040 ha)

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 1

Cet habitat totalise 2 040 ha sur le secteur 7, soit 53% des surfaces forestières. Sa localisation la plus importante est située dans la forêt communale de Sélestat (Illwald) qui totalise à elle seule un massif continu de plus de 1 500 ha. Cet habitat est jugé dans un état de conservation majoritairement bon.

L'objectif principal est donc de poursuivre les modes de gestion appliqués actuellement à ces formations devant permettre leur conservation et leur renouvellement.

Il convient de préciser pour ce qui concerne le massif forestier de l'illwald, que l'état de conservation déterminé d'après les critères utilisés ne reflète pas l'appauvrissement généralisé du sous étage, du à la pression exercée par le Daim présent en forte densité dans ce massif. Il conviendrait donc de viser pour ce massif, un objectif d'amélioration du développement du sous-étage, en prévoyant notamment des mesures favorisant l'implantation de la régénération naturelle.

Certaines formations de saules qui n'ont pas été cartographiées lors de la cartographie des habitats sont localisées sur les berges des cours d'eau. La gestion des ripisylves selon des méthodes différentes de celles utilisées pour les boisements forestiers classiques, devra être envisagée afin de conserver les formations riveraines dans un bon état de conservation.

On veillera notamment au danger lors des coupes de bois dans les ripisylves d'envahissement et de substitution par la mégaphorbiaie (faciès à grande ortie et gaillet gratteron) et par les néophytes, notamment par la renouée du Japon, capable de faire disparaître l'habitat 91E0. Le rajeunissement des boisements riverains est donc à mettre en œuvre avec la plus grande précaution.

Un autre objectif est le maintien au sein de ces ripisylves d'une strate arbustive relativement dense.

Evaluation : Une évaluation de l'état des ripisylves avec la caractérisation de leur composition dendrologique et de la structure devra être menée lors de l'évaluation du DOCOB.

Habitats forestiers non prioritaires 9160 et 9170 (1 395 ha)

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 2

Dans l'ensemble, 89% des habitats forestiers non prioritaires présentent un état de conservation acceptable (respectivement 69% « représentatif » et 20% de « non représentatif »).

Ensemble des habitats forestiers

Une part importante des habitats forestiers du secteur 7 a été jugée comme « non représentative » non pas du fait de leur composition floristique, mais du fait des conséquences de la tempête qui a généré d'importantes zones de chablis (318 ha, soit 8%). L'amélioration de l'état de conservation de ces habitats passera par la mise en œuvre de mesures visant à protéger la régénération naturelle de la dent du gibier, favoriser le mélange des essences et la stratification des peuplements.

En effet, la gestion doit notamment favoriser la diversité en espèces ligneuses arborescentes et arbustives et la complexité de la structure verticale et horizontale des habitats forestiers, caractéristiques des forêts ellanes. Le maintien ou la restauration de ces habitats forestiers dans un bon état de conservation nécessite une baisse globale de la représentativité des espèces allochtones. Ces objectifs doivent pouvoir être atteints au moins en forêt publique, grâce à la gestion forestière pratiquée actuellement : traitements préconisés dans les ORLAM-DILAM (prochaines DRA-SRA¹) et aménagements forestiers en cours.

On veillera également à ce que les stades de sénescence et de vieillissement des habitats forestiers puissent se développer à un niveau suffisant. Le classement en réserve biologique intégrale (RBI) de surfaces forestières incluses dans la forêt communale de Sélestat (53 ha), contribue à cet objectif, mais reste assez modeste à l'échelle du secteur 7 (1,4% a peine).

Certains îlots de vieillissement ou de sénescence pourraient être mis en place dans les autres forêts communales du secteur, voire dans certaines forêts privées selon une démarche contractuelle (mise en place de contrats selon la mesure K des contrats forestiers Natura 2000).

Il est à noter que pour les forêts publiques, les futurs DRA-SRA prévoient un objectif à long terme de 3 à 5 % des surfaces en îlots de vieillissement et 1 à 3 % en îlots de sénescence, pour les forêts publiques présentant une valeur écologique remarquable (par exemple : les aulnaies frênaies alluviales).

Enfin le maintien d'arbres morts sur pied et de bois morts au sol de manière disséminée sur l'ensemble de la surface boisée sera recherché.

● Evaluation de l'état de conservation des habitats forestiers

A l'issue du DOCOB, il serait important que la méthode d'évaluation des habitats forestiers intègre non seulement la notion d'essences allochtones mais aussi celle de richesse spécifique (notamment en espèces ligneuses) et de complexité structurale. Une méthode d'évaluation simple à mettre en œuvre a été élaborée (résultat du programme Interreg IIIA « Conservation de la richesse écologique des forêts rhénanes ») et pourrait facilement être adaptée au contexte riedien.

¹ ORLAM-DILAM : Orientations et Directives Locales d'Aménagement forestier , DRA-SRA : Directives et Schéma Régionaux d'Aménagement forestier

C.2.1.2. Habitats ouverts

Cf. cartes et tableaux enjeux et objectifs secteur 7

Les habitats de milieux ouverts représentent 27% de la ZSC du secteur 7 et constituent une priorité en terme d'enjeu pour ce secteur, fortement concerné par l'activité agricole. En effet, la grande majorité des habitats identifiés (87%), se trouve sur des parcelles de prairies à vocation économique agricole.

L'état de conservation des habitats de milieux ouverts est majoritairement bon (47%) à moyen (40%).

Habitats 6510 : Prairies maigres de fauche (1 629 ha sur le secteur 7)

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 1

La part importante qu'occupent ces prairies caractéristiques de zones « moyennement humides », peu soumises aux inondations, s'explique en partie par l'assèchement relatif du Ried, suite aux travaux sur le Rhin. Il peut donc parfois s'agir d'agrofaciès d'évolution de l'habitat « prairies à Molinie » (6410)

Ces habitats largement majoritaires en surface sur les milieux ouverts du secteur 7, correspondent ainsi, aux prairies de fauche les plus intéressantes d'un point de vue économique car, rapidement ressuyées lors des inondations, elles sont plus facilement accessibles à la fauche. Plusieurs fauches peuvent d'ailleurs être effectuées annuellement sur ces prairies.

C'est cette caractéristique qui leur confère une vulnérabilité particulière car ce sont aussi ces prairies qui sont le plus facilement soumises à une gestion intensive (amendement, multiplication des fauches) induisant une possible dégradation de leur qualité écologique par un appauvrissement de la diversité floristique.

Etant donné la faible surface des milieux prairiaux en constante régression depuis plus de 30 ans sur le secteur 7, et en particulier sur la zone inondable de l'III, tous les moyens doivent être recherchés pour assurer le maintien de la surface de cet habitat 6510. Toutefois, son caractère souvent issu d'agrofaciès de dégradation, conduit à le considérer comme étant moins prioritaire que les autres catégories d'habitats ouverts d'intérêt communautaire.

Pour les habitats 6510 classés en jachères (retour à la culture possible), l'objectif sera de maintenir le plus longtemps possible ces espaces en prairie. On cherchera à utiliser tous les moyens contractuels possibles permettant à ces jachères de perdurer le plus longtemps possible dans le temps (jachère longue durée).

Pour les autres habitats prairiaux relevant de l'habitat 6510 et pérennes (non classés en jachère), l'objectif sera de restaurer l'état de conservation en mettant en œuvre une gestion patrimoniale adaptée (absence de fertilisation notamment, retard de fauche). Il est à noter que certaines de ces prairies peuvent être concernées également par des enjeux liés à la présence d'espèces d'intérêt communautaire (Azuré de la Sanguisorbe, Courlis cendré).

Habitats 6410 : Prairies humides à molinies (386 ha sur le secteur 7)

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 1

Cet habitat fortement lié aux conditions hydromorphiques du terrain (zones humides par remontée de nappe), est majoritairement localisé dans le Bruch de l'Andlau et le ried noir de la Zembs.

Ces prairies présentent un état de conservation majoritairement représentatif (bon), voir moyen. Ce constat positif est lié aux contraintes naturelles qui conditionnent leur exploitation (inondations) et impliquent souvent une gestion extensive favorable au maintien en bon état de conservation.

Il convient donc au minimum de maintenir les pratiques agricoles existantes, voire de proposer la mise en œuvre d'une gestion extensive favorable à l'établissement de « zones refuges » pour les papillons d'intérêt communautaire particulièrement présents sur ces habitats.

Habitats 6210 : Pelouses et prairies sèches (72 ha sur le secteur 7)

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 1

Les pelouses calcaires observées sur la zone d'étude correspondent à des parcelles de fauche. Seuls 22 ha ont pu être identifiés comme habitat prioritaire, en raison de leur cortège d'Orchidées caractéristique.

Il convient d'accorder une attention particulière à ces habitats rares à l'échelle des sites Rhin Ried Bruch.

Les pelouses classées en habitat « non représentatif » devraient pouvoir bénéficier de mesures de gestion dans un objectif d'amélioration de leur état de conservation (recul de la date de fauche).

Pour les pelouses calcaires représentatives et prioritaires, le maintien des pratiques culturales actuelles est à rechercher.

Il est à noter que certaines de ces pelouses font d'ores et déjà l'objet d'une gestion de type conservatoire (assurée par le Conservatoire des Sites Alsaciens).

Habitats 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles (67 ha sur le secteur 7)

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 1

Rares sur le secteur 7, ces formations à hautes herbes correspondent souvent à des zones humides en déprise agricole ou en jachère.

Pour se maintenir en bon état de conservation, les mégaphorbiaies nécessitent tout d'abord le maintien des conditions hydriques du milieu, ainsi qu'un débroussaillage régulier (tous les 3 à 5 ans) afin de contenir l'installation des ligneux.

Il est à noter que ces formations végétales sont souvent colonisées par la Balsamine de l'Himalaya qui est une plante d'origine exotique, devenue invasive dans nos régions et qui risque de faire évoluer ces habitats vers un tapis herbacé monospécifique.

La seule façon de lutter contre cet envahissement consiste à faucher la Balsamine géante avant sa floraison.

Les mégaphorbiaies peuvent présenter un enjeu de conservation pour les papillons d'intérêt communautaire.

Cet habitat est bien développé dans le site du Lottel qui fait l'objet d'une gestion conservatoire assurée par le Conservatoire des Sites Alsaciens.

C.2.1.3. Habitats aquatiques

Sur le secteur 7, les habitats aquatiques sont fortement représentés, puisque près de 300 km de cours d'eau parcourent la ZSC. Les cours d'eau revêtent donc un niveau d'enjeu prioritaire (1).

Eaux stagnantes (3140 –3150 - 3270)

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 1 à 2

Ces habitats ont été localisés de façon très ponctuelle sur le secteur 7 et nécessiteraient des investigations plus approfondies. Etant donné leur rareté, ces habitats revêtent un enjeu de conservation prioritaire, fortement lié au maintien des conditions d'hydromorphie du secteur

7. Le niveau d'enjeu prioritaire (1) concerne les étangs et mares de faible profondeur déconnectés du réseau hydrographique (résurgences phréatiques – habitat 3140).

Eaux courantes (3260) : cours d'eau phréatiques et diffluentes de l'III
Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 1

Le secteur 7 est particulièrement remarquable par l'importance et la densité de son réseau de cours d'eau, composé de l'III, ses diffluentes et les rivières alimentées par la nappe phréatique (certaines pouvant avoir une double alimentation : phréatique et eaux de surface).

L'étude réalisée sur la description de ces habitats aquatiques et la caractérisation de leurs états de conservation (ESOPE – 2006) a montré que ce réseau hydrographique a été fortement contraint par l'homme au cours de l'histoire du secteur 7. Ainsi, le caractère fortement inondable de ce site et le contexte économique dominé par l'agriculture, a conduit à la mise en œuvre de nombreux travaux d'aménagement sur ces cours d'eau (rectification, recalibrages). Les effets de ces interventions parfois très anciennes, combinés aux effets de la canalisation du Rhin ont impliqué de profondes modifications du fonctionnement hydrologique du Ried Centre Alsace avec notamment une diminution de la dynamique d'écoulement de ce grand complexe hydrographique : surdimensionnement des lits mineurs, ralentissement des écoulements induisant notamment un envasement quasiment généralisé du réseau hydrographique.

C'est l'une des principales explications de l'état de conservation majoritairement défavorable, constaté sur ce secteur. D'autres facteurs plus actuels interviennent également : pollutions d'origine domestique ou agricole, pompages non maîtrisés, dégradations des ripisylves, creusement d'étangs en dérivation, artificialisation des berges, etc...

Il y a donc un enjeu important de préservation, voire d'amélioration de l'état de conservation de ce réseau hydrographique.

Le diagnostic effectué dans le cadre de l'étude sur les habitats permet de proposer quelques pistes d'actions possibles :

- restauration d'une dynamique dans les lits mineurs afin de favoriser la limitation de l'envasement : gestion des embâcles et des seuils afin de dynamiser les écoulements, diversification des lits mineurs par l'installation de dispositifs de rétrécissement ou par reméandrages,
- contrôler et limiter les rejets polluants,
- contrôler et limiter les pompages,
- contrôler et limiter les espèces végétales exotiques invasives sur les berges et dans les lits mineurs,
- entretien et restauration des ripisylves : boisements autochtones, présentant un mélange d'essences et une stratification de leur structure.

La mise en œuvre de ces propositions devra se faire en prenant en compte l'ensemble du réseau hydrographique, selon un programme d'action concerté.

C.2.2. Enjeux identifiés - Espèces de la Directive « Habitats »

C.2.2.1. Mammifères : Castor d'Europe

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 1

Cette espèce est de retour en Alsace depuis les années 1970, grâce à la mise en œuvre de programmes de réintroduction. Elle a été réintroduite dans l'Illwald entre 1999 et 2002.

Son implantation dans le secteur 7 paraît acquise notamment sur le réseau hydrographique compris entre Colmar et Sélestat. Toutefois, il convient de rester vigilant quant à l'état de conservation de cette population qui reste vulnérable notamment face à des difficultés de continuité des milieux qui lui sont favorables.

Cette continuité est parfois rompue par l'absence de ressources alimentaires (ripisylves à bois tendres), ou par l'existence d'obstacles infranchissables ou dont le franchissement oblige le Castor à traverser des axes routiers dangereux (RD 424 à Sélestat par exemple).

Il convient donc de prendre en compte les exigences du Castor lors des interventions concernant les cours d'eau et notamment la création ou la restauration d'ouvrages de franchissement.

Il serait également souhaitable de généraliser sur le secteur, l'utilisation de pièges non tuants dans le cadre de la lutte contre la prolifération du Ragondin.

Enfin, un effort particulier de suivi de l'espèce est à produire tout au long du DOCOB.

C.2.2.2. Mammifères : Loutre d'Europe

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 2

Cette espèce a fait l'objet d'un programme de réintroduction dans le secteur 7, entre 1998 et 2000.

Depuis, il semblerait qu'elle se soit acclimatée au milieu et qu'elle ait colonisé le réseau hydrographique entre Colmar et Sélestat. Des reproductions ont même été constatées dans le cadre du suivi effectué par les associations à l'origine de ce projet.

Toutefois, il convient de rester vigilant quant à l'état de conservation de cette population très récemment réintroduite.

Les actions favorables au Castor et visant l'amélioration de l'état de conservation du réseau hydrographique seront également favorables à cette espèce et favoriseront son implantation sur le secteur 7.

Toutefois, la préoccupation prioritaire concernant cette espèce est d'assurer le suivi de son évolution (effectifs, répartition, reproduction).

C.2.2.3. Mammifères : Grand Murin et Murin à oreilles échancrées

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 1

● Grand Murin

Le secteur 7 est un site majeur pour l'espèce puisqu'il renferme les 2 sites de reproduction connus sur l'ensemble du complexe Rhin-Ried-Bruch. Toutefois, il subsiste un important manque de données concernant cette espèce et un des objectifs du DOCOB pourrait être de mettre en œuvre les mesures permettant d'améliorer la connaissance de son statut.

● Murin à oreilles échancrées

Le secteur 7 comprend le seul noyau de population connu sur l'ensemble du complexe Rhin-Ried-Bruch. Il existe un important manque de données concernant cette espèce et un des

objectifs du DOCOB pourrait être de mettre en œuvre les mesures permettant d'améliorer la connaissance de son statut.

C.2.2.4. Batraciens : Sonneur à ventre jaune et Triton crêté

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 1

● Sonneur à ventre jaune

Le secteur 7 présente de bonnes potentialités pour l'espèce. Celles-ci ont été améliorées par la création de mares dans l'Illwald qui ont été immédiatement colonisées.

Toutefois, il subsiste un important manque de données concernant cette espèce et un des objectifs du DOCOB pourrait être de mettre en œuvre les mesures permettant d'améliorer la connaissance de son statut.

Par ailleurs, toutes les actions prises en faveur de la conservation des petites zones humides et notamment des mares, seront favorables à l'espèce.

● Triton crêté

Le Triton crêté est très rare sur le secteur 7. Il est probablement voué à disparaître si aucune mesure de gestion n'est prise en sa faveur. Ce constat est toutefois à confirmer par des investigations complémentaires

C.2.2.5. Poissons – Chabot et Lamproie de planer

● Chabot

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 2

Cette espèce est présente dans le secteur 7, en faible abondance, principalement dans les rivières phréatiques du Ried de Sélestat.

Si l'espèce semble peu menacée actuellement en Alsace, elle reste toutefois rare dans le secteur 7. Sa grande sensibilité aux dégradations (pollutions, recalibrages, pompages), implique une tendance à la diminution de ses effectifs et lui confère un rôle important de bioindicateur.

● Lamproie de planer

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 1

Cette espèce est présente dans le secteur 7, en faible abondance, principalement dans les rivières phréatiques du Ried de Sélestat.

Elle semble présente dans presque tous les secteurs du site Rhin Ried Bruch, mais en effectifs toutefois très faibles (statut mal connu).

Pour ces deux espèces, c'est principalement la réhabilitation des habitats aquatiques qui est déterminante : qualité de l'eau et des habitats. Il convient notamment de favoriser la redynamisation des écoulements (permettant notamment de lutter contre l'envasement) ainsi que de réduire la compartimentation des cours d'eau par effacement ou abaissement des seuils inutilisés dans les cours d'eau phréatiques.

C.2.2.6. Insectes - Odonates : Leucorhine à gros thorax et Agrion de Mercure

● Leucorhine à gros thorax

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 3

En l'état actuel des connaissances, il n'existe que très peu de données connues quant à la présence de l'espèce sur le secteur 7 qui présente pourtant de bonnes potentialités. Il conviendrait donc de prévoir des investigations supplémentaires afin d'établir plus précisément le statut réel de cette espèce.

● **L'Agrion de Mercure**

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 1

En l'état actuel des connaissances, il n'existe qu'une seule donnée connue quant à la présence de l'espèce sur le secteur 7 (ried de Sélestat). Il conviendrait donc de prévoir des investigations supplémentaires afin d'établir plus précisément le statut réel de cette espèce.

C.2.2.7. Insectes - Lépidoptères : Cuivré des marais, Azuré des paluds, Azuré de la Sanguisorbe

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 1

● **Cuivré des marais**

Sur les sites Rhin Ried Bruch, le secteur 7 est le plus important pour cette espèce caractéristique des prairies humides.

Sa conservation est directement liée à la conservation des prairies humides, mais aussi des mégaphorbiaies et des zones palustres (cariçaies, roselières).

De par ses exigences écologiques, le Cuivré des marais constitue un bioindicateur de la qualité et de la fonctionnalité des zones humides.

Or, malgré une présence avérée sur l'ensemble du secteur 7, l'espèce accuse une tendance marquée à la régression de ses effectifs durant les dernières décennies. Il y a donc là un enjeu de conservation prioritaire, qui concerne non seulement l'espèce, mais aussi ses habitats.

● **Azuré de la Sanguisorbe et Azuré des paluds**

Sur l'ensemble des sites Rhin Ried Bruch, le secteur 7 est le plus important pour la présence de ces espèces caractéristiques des prairies humides gérées de façon extensive. Les milieux les plus favorables diffèrent très légèrement entre les deux espèces, mais peuvent grossièrement se définir ainsi : prairies humides à Molinie (habitat 6410), bas-marais calcaires (habitat 7230), prairies mésophiles à Sanguisorbe (habitat 6510), près à litières, mégaphorbiaies (habitat 6430).

De par leurs exigences écologiques, ces deux espèces constituent des bioindicateurs de la qualité et de la fonctionnalité des zones humides.

Or, malgré une présence avérée sur l'ensemble du secteur 7, elles sont considérées comme étant en déclin à l'échelle régionale. Il y a donc là un enjeu de conservation prioritaire, qui concerne non seulement l'espèce, mais aussi ses habitats.

Les principaux facteurs favorables à la conservation de ces 3 espèces sur le secteur 7 sont :

- la pérennisation, voire l'amélioration de la gestion des stations identifiées par la pratiques de fauches adaptées : soit une fauche très tardive (après le 15 septembre) sur les parcelles concernées (zones refuges), soit une mise en place de zones refuges « tournantes » (fauche à l'année n+1),
- l'absence de traitements par fertilisation ou pesticides sur les parcelles concernées,
- la conservation des éléments arbustifs ou arborés en bordure des stations.

C.2.2.8. Insectes - Coléoptères : Lucane cerf-volant

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 3

Cette espèce n'a pas l'objet d'un diagnostic précis, car elle est considérée comme étant en bon état de conservation sur l'ensemble des sites Rhin Ried Bruch. Elle est donc susceptible de fréquenter l'ensemble des massifs forestiers du secteur 7.

Toutes les actions mises en œuvre en vue de la conservation de peuplements forestiers âgés, voire sénescents seront favorables.

On veillera également à ce que les populations de chêne pédonculé ne régressent pas et à la préservation de vieux chênes.

C.2.2.9. Mollusques : Vertigo angustior

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 1

La présence de cette espèce n'est pas avérée de façon certaine dans le secteur 7 (2 observations) ; il serait nécessaire de mettre en œuvre les mesures permettant d'améliorer la connaissance de son statut.

C.2.3. Enjeux identifiés - Espèces de la Directive « Oiseaux »

C.2.3.1. Butor étoilé

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 1

Cette espèce en voie d'extinction en Alsace a été observée sur le secteur 7 au niveau du site des Rohrmatten à Sélestat. Toutefois, cette espèce n'est pas avérée comme nicheuse sur le secteur, malgré les potentialités existantes notamment dans cette grande roselière.

Les enjeux de conservation de cette espèce sont liés à ceux concernant les milieux palustres et notamment les roselières.

Le Butor étoilé est également sensible au dérangement.

Il est notamment avéré que la présence importante de sangliers dans les roselières constituent un facteur très défavorable pour la conservation des espèces qui y nichent.

C.2.3.2. Cigogne blanche

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 3

Cette espèce est bien présente sur le secteur 7, même si la plupart des aires de nidification sont situés en bordure de la ZPS dans les zones urbanisées.

Suite à d'importantes campagnes de renforcement de population, cette espèce ne paraît plus menacée à l'heure actuelle. Toutefois, toutes les actions favorisant une extensification de la gestion des prairies, ainsi que la préservation des milieux marécageux, sont favorables à la bonne conservation de cette espèce.

C.2.3.3. Bondrée apivore

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 2

Cette espèce vulnérable, en déclin en Alsace, est nicheuse sur le secteur 7.

Les facteurs favorables à la conservation de l'espèce sont le maintien d'une mosaïque de milieux et notamment de prairies pour y chercher sa nourriture et de massifs forestiers pour y établir son nid. Cet oiseau est également sensible au dérangement en milieu forestier pendant les périodes de nidification (avril à juillet).

C.2.3.4. Milan noir

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 2

Cette espèce sensible mais a priori non menacée, est nicheuse sur le secteur 7.

Les facteurs défavorables au maintien de cette espèce sont liés aux électrocutions par les lignes à moyenne tension. La fermeture des décharges et l'assainissement des cours d'eau peuvent également avoir un impact sur la présence de cet oiseau, en grande partie charognard.

Toutefois, la conservation du Milan noir est également liée au maintien de la mosaïque de milieux rhénans (prairies, forêts, milieux aquatiques).

Enfin dans les secteurs fréquentés par l'espèce, il est souhaitable de prévoir un maintien de la tranquillité pendant la période de reproduction.

C.2.3.5. Milan royal

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 2

Cette espèce en danger dans la Région, ne nidifie pas de façon certaine sur le secteur 7. Elle constitue un bioindicateur de l'intensification de l'agriculture et notamment du retournement des prairies au profit du maïs.

Pour favoriser son maintien ou son retour, il convient de conserver les prairies existantes et de conserver une bonne densité de gros arbres en milieux forestiers, afin de favoriser la nidification de cet oiseau.

C.2.3.6. Busard des roseaux

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 1

Cette espèce est nicheuse sur le secteur 7.

Comme pour le Butor étoilé, les mesures favorables à l'espèce concernent surtout le maintien des roselières inondées, mais aussi des milieux prairiaux qui lui sont nécessaires pour son alimentation (territoires de chasse).

Le Busard des roseaux est également sensible au dérangement, notamment en période de reproduction.

Il est notamment avéré que la présence importante de sangliers dans les roselières constituent un facteur très défavorable pour la conservation des espèces qui y nichent.

C.2.3.7. Marouette ponctuée

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 1

Cette espèce est devenue très rare et est considérée comme étant en danger à l'échelle régionale. Elle est observée sur le secteur 7 (site des Rohrmatten à Sélestat), mais sa nidification n'y est pas avérée.

Sa conservation et son développement sont fortement liés au maintien et à l'amélioration des milieux qui lui sont favorables (cariçaies et roselières faiblement inondées avec vasières).

C.2.3.8. Râle des genêts

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 1

Cette espèce au bord de l'extinction en Alsace et menacée au niveau mondial, n'est presque plus présente dans le secteur 7 qui est le seul à l'abriter sur l'ensemble des sites Rhin Ried Bruch. C'est une espèce bioindicatrice de l'état de conservation des habitats prairiaux, extrêmement sensible à l'intensification des modes de gestion (fauches précoces et multiples se produisant notamment pendant la période de nidification, apports de fertilisants) et à la régression des zones inondable.

Il y a donc là un enjeu de conservation prioritaire, qui concerne non seulement l'espèce, mais aussi ses habitats.

C.2.3.9. Courlis cendré

Niveau d'enjeux - hiérarchisation : 1

Cette espèces migratrice niche dans les prairies humides du secteur 7. Toutefois, les effectifs sont en diminution constante depuis les années 1950. Ce phénomène est principalement lié à l'évolution des pratiques agricoles devenues incompatibles avec le bon déroulement de la reproduction de l'espèce.

Les enjeux de conservation de cette espèce recoupent ceux qui concerne le Râle des genêts.

C.2.3.10. Busard Saint-Martin

Niveau d'enjeu - hiérarchisation : 2

Le Busard Saint-Martin, autrefois nicheur en Alsace, est désormais devenu hivernant, notamment du fait de la régression de ses habitats.

Sur l'ensemble des sites Rhin-Ried-Bruch, le secteur 7 est le plus fréquenté par l'espèce qui est particulièrement attirée par les milieux ouverts qu'elle utilise comme territoire de chasse. Les facteurs favorables à la conservation de cette espèce sont liés à la préservation des zones prairiales extensives, ainsi que des formations à végétation herbacée haute (roselières, jachères, ...). Cette espèce a également besoin d'une certaine tranquillité.

C.2.3.11. Autres espèces

Niveau d'enjeu - hiérarchisation : 3

● *Pics noir, Pic mar et Pic cendré*

Espèces communes aux habitats forestiers, hors mis l'enjeu « normal » de conservation, il n'y a pas d'autres enjeux particuliers pour ces espèces de pics forestiers. Les objectifs de gestion définis précédemment pour les habitats forestiers vont dans le sens de la conservation de ces espèces.

● *Martin pêcheur*

Cette espèce étant a priori, bien présente sur le secteur 7, l'enjeu réside dans sa conservation dans cet état.

Les mesures favorisant l'amélioration des habitats aquatiques, notamment celles préconisées dans le SAGE III-Nappe-Rhin, sont favorables à la conservation et au développement de l'espèce.

● *Pie grièche*

Cette espèce est présente sur le secteur 7, mais n'a pas été cartographiée dans le cadre du DOCOB.

L'enjeu de conservation des populations passe par une diversification des milieux agricoles et le maintien des haies, des petits bosquets et des ripisylves.

● *Grande aigrette*

Espèce hivernant essentiellement sur la Bande Rhénane, mais faisant quelques incursions dans le secteur 7.

Peu présente en Alsace, jusqu'aux années 1980., la Grande Aigrette est actuellement en expansion, l'espèce semble peu menacée, mais mérite un suivi de l'évolution de ses effectifs et de son comportement nicheur